

DEMANDE

ACCEPTEE

En catégorie :

REFUSEE

Motif :

.....

.....

.....

DATE :

DEMANDE DE REQUALIFICATION INFERIEURE

LE(la) CYCLOSPORTIF(ve)

NOM : Prénom :

Club :

En.....catégorie ROUTE / CYCLO-CROSS, depuis le

Demande une requalification inférieure encatégorie.

Pour les raisons suivantes:.....

.....
.....
.....

Dates, lieux et classements de mes dernières épreuves :

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- 6.....

A....., le

SIGNATURE DATEE DU DEMANDEUR ET CACHET DU CLUB

Mise à jour du formulaire : 17 Août 2011

CHAPITRE B-4 du REGLEMENT NATIONAL CYCLOSPORT et règlement départemental Essonne.

Tout coureur peut demander sa requalification en catégorie inférieure chaque mois d'Avril à Juin et lors de la séance prévue à cet effet à l'intersaison.

Pour le cyclo-cross, les demandes sont recevables dès la troisième épreuve de la saison et tous les 2 week-ends. Elles sont finalisées en mars.

Elles seront faites sur le formulaire prévu et communiquées au Responsable de la CTD ou au Responsable des Cartes Nationales, une semaine avant leurs examens en session ordinaire.

La **demande de descente en catégorie inférieure, ne sera pas retenue** si le cyclosporitif a obtenu des points dans la saison.

Un cyclosporitif descendu de catégorie ne devra jamais être classé dans les cinq premiers dans les trois mois suivant sa requalification ; dans le cas contraire, il sera immédiatement remonté de catégorie.

Un cyclo-crossman descendu de catégorie ne devra jamais être classé dans les cinq premiers dans les deux mois suivant sa requalification ; dans le cas contraire, il sera immédiatement remonté de catégorie.

Les requalifications CYCLO-SPORT faites à l'intersaison, prennent effet à la date de début des épreuves (1^{er} week-end mars)

Les requalifications CYCLOCROSS faites à l'intersaison, prennent effet à la date de début des épreuves (1^{er} week-end octobre)